

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 avril 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NEVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOULANGER René

Délibération n°2022-034

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">AMENAGEMENT RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE RUE DE PENTHIEVRE (LAMBALLE) - AVANT PROJET DU SDE 22</p> |
|---|

La commune de Lamballe-Armor envisage l'effacement des réseaux de télécommunication et de rénovation de l'éclairage public en accompagnement des effacements basse tension en haut de la rue de Penthievre et à l'intersection des carrefours dits de la Champagne et du Point du Jour. Cet effacement s'inscrit dans la continuité des effacements du bas de la rue et dans l'optique de l'aménagement desdits giratoires au droit du lotissement des Coteaux du Moulin et du projet du lotissement de la Champagne.

Les travaux d'effacement basse tension sont réalisés par ENEDIS et ceux de télécommunication et d'éclairage par le SDE22.

Pour le réseau d'éclairage public, les travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré cette compétence. Le syndicat a transmis un avant-projet, qui s'élevait à 59 616 € HT, dont 36 278,58 € à la charge de la commune. En raison du transfert, Lamballe-Armor versera au SDE22 une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Les travaux de viabilisation téléphonique se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22), à qui Lamballe-Armor a transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques. Le syndicat a transmis un avant-projet, qui s'élève

à 37 400 € TTC, dont 37 400 € à la charge de la commune. En raison du transfert, Lamballe-Armor versera au SDE22 une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'éclairage public pour un montant estimatif de 59 616 € TTC. Lamballe-Armor versera une subvention d'équipement au SDE22 au taux de 70% du coût réel des travaux HT, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, soit une subvention d'équipement estimée à 36 278,58 €
- APPROUVE le projet d'infrastructures de télécommunications pour un montant estimatif de 37 400 € TTC. Lamballe-Armor versera une subvention d'équipement au SDE22 au taux de 100% du coût réel des travaux, soit une subvention d'équipement estimée à 37 400 €.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 2 MAI 2022

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 3 MAI 2022

De l'affichage le 3 MAI 2022

*Pour le Maire,
Par délégation,*
[Handwritten signature]
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET